



## Information CAP-Ensemble !

# CAP DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS 29 MAI 2019

La commission administrative paritaire (CAP) des techniciens supérieurs du ministère de l'Agriculture (TSMA) s'est réunie le 29 mai 2019. Elle était présidée par Noémie Le Quellenec, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération (SDCAR). L'union Cap-Ensemble !, regroupant la Cfdt, EFA-CGC et la CFTC, y était représentée par Sébastien Amanieu, Laurence Hureau et Stéphanie Clarenc.

La séance s'est ouverte sur la lecture d'une [déclaration intersyndicale](#) visant à interpeller l'administration sur les changements à venir s'agissant des compétences des CAP, en lien avec le projet de loi de transformation de la Fonction publique.

Ont suivi ensuite les déclarations liminaires des organisations syndicales (OS) représentant les TSMA, dont celle de CAP-Ensemble !, reproduite ci-dessous.

### Déclaration liminaire CAP-Ensemble !

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

CAP-Ensemble ! réitère son attachement aux CAP et au dialogue sur la gestion des situations individuelles, que ce soit en termes de mobilité, de parcours professionnel, de promotions, d'avancement et ce, dans un cadre collectif.

Le projet de loi « transformation publique » prévoit, outre la modification du périmètre de la CAP, la mise en place de critères de mobilité, de promotions et d'avancement définis collectivement en CSA, l'instance qui prendra le relais de l'actuel comité technique ministériel. Cette ambition montre une fois de plus l'intérêt de la mise en place d'une charte de gestion du corps des TSMA, absente à ce jour. CAP-Ensemble ! souhaite que ce sujet soit mis sur la table rapidement avec la mise en place d'un groupe de travail dédié à la rédaction de la charte de gestion du corps des TSMA.

Ce travail sur la charte de gestion doit également permettre d'ancrer l'intérêt du maintien des corps techniques au sein du ministère de l'Agriculture, en particulier face aux différents projets de réorganisation des DDI, des services régionaux et de l'administration centrale. La présence de corps techniques est une force de notre ministère, appréciée par les autres ministères. D'ailleurs, de tous les ministères, c'est le celui de l'Agriculture qui détient le taux le plus élevé de détachements vers d'autres ministères ou opérateurs.

Sur le Rifseep, CAP-Ensemble ! a proposé à l'administration une cartographie des différentes fonctions de la filière technique qui ne repose pas uniquement sur des critères pyramidaux d'encadrement. En effet, il est important de prendre en compte les critères tels que l'expertise, le niveau de difficulté rencontré, les enjeux, la mobilisation, la prise de risque, la taille des services, l'urgence et la rapidité d'exécution... Malheureusement, nous n'avons eu aucun retour depuis cet envoi. Par ailleurs, CAP-Ensemble ! considère que le ministère de l'Agriculture doit avoir pour

objectif d'arriver à des grilles cohérentes entre les différentes maisons d'emploi : MAA, MTES, MINEFI, opérateurs,...

CAP-Ensemble ! restera mobilisé tout au long de ces réformes pour accompagner les agents et valoriser leurs parcours professionnels.

Dans le cadre de cette CAP, CAP-Ensemble ! constate à nouveau que certains candidats ne seront pas retenus du seul fait qu'ils ne justifient pas de 3 ans sur le poste actuellement occupé. Cette règle de gestion n'est pas réglementaire. Celle-ci, à défaut d'être supprimée, doit être profondément assouplie au regard de l'intérêt de l'agent et du service.

Dans le cadre de l'accès des TSMA au corps des IAE, les techniciens ainsi promus qui postulent sur des postes d'IAE afin de valider leur promotion se retrouvent en concurrence avec des IAE. Dans ce contexte, même s'ils n'ont pas encore intégré le corps des IAE, il serait préférable que la CAP compétente soit celle des IAE afin d'étudier les demandes de mobilité dans une seule instance et permettre une décision cohérente au regard du futur corps intégré par ces agents promus.

Enfin, à l'issue de cette CAP, nous constatons que de nombreux postes en abattoir ne trouvent pas de candidats par manque d'attractivité, ce qui engendre des situations délétères pour les agents en place, qui doivent faire face à la surcharge de travail due aux postes non pourvus. Certes, un groupe de travail étudie les propositions faites à la suite de l'étude de l'OMM sur l'attractivité des métiers en abattoir, comme développer la communication sur ces métiers ou encore renforcer la formation. Mais ces propositions d'action s'inscrivent dans le long terme. Il est cependant nécessaire de trouver des solutions à court terme afin de pourvoir ces postes vacants. »

## **Principales réponses de l'administration**

### **Projet de loi de transformation de la Fonction publique**

Le projet de loi est actuellement au Parlement et n'est pas encore stabilisé. À ce stade, les modalités de mise en œuvre en termes de calendrier et de périmètre ne sont pas encore connues, d'autant que ce texte renvoie à de nombreux décrets d'application.

À terme, ce projet de loi conduira à un changement profond de la conduite du dialogue social et le ministère de l'Agriculture prévoit d'organiser des groupes de travail afin de déployer ce texte et de maintenir le dialogue social, auquel l'administration reste attachée.

### **Charte de gestion du corps des TSMA**

L'administration prévoit de réunir un groupe de travail à l'automne afin de définir une charte de gestion pour le corps des TSMA.

Pour CAP-Ensemble !, ce travail sur la charte de gestion est important. Il doit permettre de consolider les règles de gestion à appliquer au corps des TSMA et apporter plus de transparence aux décisions prises lors des CAP et des futures instances de dialogue social.

### **Rifseep**

Sur le Rifseep, les réflexions sur la cartographies des fonctions sont en cours. Le prochain groupe de travail du 3 juillet 2019 fera un retour sur la cartographie retenue et proposera les barèmes associés.

CAP-Ensemble ! insiste sur les critères à prendre en compte pour la cartographie des missions, qui ne doivent pas reposer uniquement sur les fonctions d'encadrement. Cap-Ensemble ! et l'Unsa ont transmis une proposition intersyndicale en ce sens à l'administration.

### **Règles de gestion des mobilités**

Les dérogations à la règle des 3 ans pour prétendre à réaliser une mobilité sont à étudier au cas par cas. La règle des 3 ans est importante pour l'équité de traitement et la continuité de service. Sans oublier que les agents ont été formés par leurs collègues. Cet investissement est de courte durée lorsque l'agent ne reste pas 3 ans sur son poste.

CAP-Ensemble ! souhaite que la situation personnelle de l'agent puisse être prise en considération à son juste niveau.

## Autres sujets évoqués au cours de cette CAP

### Brexit

La mise en place des contrôles sanitaire et phytosanitaire suite au Brexit constitue une situation inédite et d'urgence avec de nombreuses incertitudes sur l'avenir de ces postes. Dans un tel contexte, de nombreux recrutements sont réalisés sur des contrats courts avec des possibilités de solutions pérennes selon les évolutions de ce sujet.

Ce sont ainsi 40 ETP permanents, non répercutés sur le plafond d'emploi, qui ont été recrutés pour le Brexit. En plus de ces moyens permanents, des moyens d'ajustement permettent de recruter 100 ETP, non pris sur le plafond d'emploi. Les moyens d'ajustement étant un support budgétaire pour les remplacements ou pour faire face à des situations exceptionnelles, ces recrutements n'ont pas vocation à être pérennes.

Le Brexit amène également des réflexions sur le temps de travail menées en CTM et en CHSCTM. L'échéance du Brexit est désormais repoussée au 31 octobre 2019, cette date étant susceptible de varier selon l'actualité.

CAP-Ensemble ! reste mobilisé afin de garantir des conditions de travail acceptable à ces agents affectés sur des missions Brexit ne démarrant pas avant décembre 2019.

### Plan de requalification

Le ministre de l'Agriculture porte le plan de requalification de B vers A pour la filière technique auprès de la DGAFP. À ce stade, aucun retour n'a été fait.

### Accès aux postes IAE cotés 2

Les règles de gestion appliquée au corps des TSMA rendent irrecevables les demandes de mobilité des TSMA sur un poste d'IAE coté 2. Toutefois, dans certains cas, des exceptions sont possibles lorsqu'il n'y a pas de concurrence avec un IAE, que la structure y est favorable et qu'une formation et un accompagnement adapté sont prévus.

### RenoïRH

La bascule des données RH d'Aghora vers RenoïRH s'effectuera du 1<sup>er</sup> au 15 juillet ; les bureaux de gestion sont mobilisés depuis de nombreux mois afin de gérer cette bascule et d'éviter toute rupture de la paye. Dans un tel contexte, la gestion des changements de situation pendant cette période peuvent s'avérer être complexes à gérer et il a été décidé de reculer les **prises de poste au 1<sup>er</sup> octobre pour les agents externes.**

### Contractuels préposés sanitaires non titulaires (PSNT)

Comme indiqué lors du groupe de travail « Précarité », les contractuels PSNT présents au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ayant réussi le concours au cours de cette même année 2018 ne seront pas revalorisés rétroactivement pour l'année 2018.

CAP-Ensemble ! a soulevé cette question à de nombreuses reprises dans les différents groupes de travail et réfute les arguments de l'administration, qui considère que l'accès au corps des TSMA apporte déjà des avantages aux agents concernés. Pour CAP-Ensemble !, il s'agit d'un droit ; ces agents, étant en contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2018, doivent bénéficier de la revalorisation.

### Fermetures d'abattoirs

L'activité du ministère de l'Agriculture dans un abattoir dépend de l'activité de ce dernier. En cas de décision de fermeture de l'abattoir par l'abatteur, l'activité du ministère dans l'abattoir s'arrête. Pour les agents, des solutions sont à trouver. Dans un premier temps, ces agents se voient confier des missions, dans l'attente de leur reclassement sur un poste pérenne. Durant cette période, ils sont accompagnés par leur Igaps et leur situation géographique doit être prise en considération.

Depuis janvier 2017, environ 19 abattoirs ont fait l'objet d'une fermeture et ce sont 30 à 40 agents qui ont été reclassés ou sont en cours de reclassement.

CAP-Ensemble ! insiste pour que les temps de trajet restent acceptables pour l'agent. Le contexte fait que les abattoirs sont souvent éloignés du siège de la DDPP et il ne serait pas admissible que des durées de trajet de plus de 2 h par jour ne soient pas au minimum prises sur le temps de travail.

Ces reclassements en appellent également à la règle des 3 ans qui doit être assouplie pour ces agents, amenés à retrouver un poste dans l'urgence.

## Points à l'ordre du jour

### Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité sans demande de modification.

### Commission de réforme

Pour Cap-Ensemble ! est désigné Sébastien Amanieu ([sebastien.amanieu@finistere.gouv.fr](mailto:sebastien.amanieu@finistere.gouv.fr)).

N'hésitez pas à le contacter en cas de besoin, que ce soit pour un dossier examiné en commission nationale de réforme ou en commission départementale (organisée par la DDI locale).

### Mobilités

Les demandes de mobilité des TSMA ont été examinées.

CAP-Ensemble ! adresse un message personnalisé à chaque collègue lui ayant confié un dossier.

Seuls les résultats officiels publiés par l'administration font foi : ils sont consultables sur l'[intranet du MAA](#).

### Détachements

1 avis favorable.

### Intégrations

— secrétaires administratifs du MAA accueillis en détachement : 9 avis favorables ;

— autres corps : 4 avis favorables, 3 renouvellements de détachement pour une durée de 2 ans et 2 expertises.

Le renouvellement de 2 ans s'inscrit dans un principe d'équité entre les différents corps prétendant à une intégration. Pour les secrétaires administratifs, il a été acté qu'il est nécessaire d'avoir exercé des missions techniques pendant 3 ans pour afin d'être intégré dans le corps des TSMA. Cette règle des 3 ans s'applique donc à l'ensemble des intégrations, quel que soit le corps d'appartenance au départ.

### Changement de spécialité

2 avis favorables.

### Titularisations

— 1 report de 6 mois ;

— 1 non titularisation à l'issue de la formation.

**En vue de la prochaine CAP (mobilités, promotions) prévue les 27 et 28 novembre 2019, n'hésitez pas à nous contacter dès maintenant ([cap-ensemble@agriculture.gouv.fr](mailto:cap-ensemble@agriculture.gouv.fr)) pour nous faire part de vos remarques, suggestions, difficultés...**

### Vos représentants à la CAP des TSMA restent à votre écoute

Sébastien Amanieu ([sebastien.amanieu@finistere.gouv.fr](mailto:sebastien.amanieu@finistere.gouv.fr))

Sébastien Brouilly ([sebastien.brouilly@somme.gouv.fr](mailto:sebastien.brouilly@somme.gouv.fr))

Laurence Huriaux ([laurence.huriaux@asp-public.fr](mailto:laurence.huriaux@asp-public.fr))

Gilles Verbeke ([gilles.verbeke@asp-public.fr](mailto:gilles.verbeke@asp-public.fr))

Stéphanie Clarenc ([stephanie.clarenc@agriculture.gouv.fr](mailto:stephanie.clarenc@agriculture.gouv.fr))

### Nos sites internet

[CFDT Agriculture](#)

[EFA-CGC Agriculture](#)

[CFTC Agriculture](#)